

**MAIRIE DES VELLUIRE-SUR-VENDEE**  
85770  
Tél. : 02.51.52.31.21  
Fax : 02.51.52.37.41

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE

## CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU **MARDI 09 AVRIL 2019**

**Président :**

Alain REMAUD, Maire

**Secrétaire(s) de séance :**

Chantal JAUMIER

**Présents :**

Alain REMAUD, Laurent DUPAS, Maryse DE OLIVEIRA, Frédéric THENAISIE, Jean-Marie OLLIVIER, Alain BENETEAU, Chantal JAUMIER, Philippe LECOINTE, Serge BARREAU, Michaël HAPIOT, Sandrine JACQUAT, Jacques CAQUINEAU, Nicolas AUBINEAU, Caroline POUVREAU, Sébastien JOUNAULT, Christophe RONCORONI, Sébastien MORIN, Sophie MANCEAU.

**Absents :**

Valérie GAUFFENIC, Christian VEILLON, Bruno BRODU, Élisabeth DIEDRICH, Xavier GRILLO (pouvoir à Alain REMAUD), Béatrice MICHEL, Matthieu RAMBAUD,

Le Conseil Municipal

Vote le budget communal 2019 :

\* **Dépenses** et recettes de fonctionnement : 1 269 136.61€

\* **Dépenses** et recettes d'investissement : 1 921 026.32 €

A l'unanimité.

Vote le budget Assainissement du Poiré/Velluire :

\* **Dépenses** et recettes de fonctionnement : 122 023.62 €

\* **Dépenses** et recettes d'investissement : 72 868.35 €

Une abstention.

Vote le budget Assainissement de Velluire :

\* **Dépenses** et recettes de fonctionnement : 58 943.07 €

\* **Dépenses** et recettes d'investissement : 47 534.23 €

Une abstention.

Vote le budget du lotissement du Cormier :

\* **Dépenses** et recettes de fonctionnement : 217 569.18 €

\* **Dépenses** et recettes d'investissement : 298 688.36 €

A l'unanimité.

Pour extrait :

En Mairie, le 11 avril 2019



Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

Vote le budget du lotissement des Frènes :

\* Dépenses et recettes de fonctionnement : 83 200.49 €

\* Dépenses et recettes d'investissement : 48 764.42 €

A l'unanimité.

Vote les taux d'imposition 2019 :

- TH : 17.35 %

- TFB : 18.57 %

- TFNB : 65.17 %

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer les avenants concernant le **pôle commercial**. Les modifications concernent le changement de nom de la commune et le **décalai d'exécution** à prendre en compte (9 mois, comme indiqué sur l'OS).

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la **déclaration** de sous traitement concernant les travaux d'enduit qui seront réalisés par l'entreprise FB ENDUITS de MARANS au **pôle commercial**.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec BUREAU VERITAS concernant le **pôle commercial**. La modification porte sur le changement de nom de la commune.

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention **départementale** pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement suite au changement de nom de la commune.

A l'unanimité.

Apporte les modifications suivantes dans les commissions communales :

- Serge BARREAUD **intègre** la commission BATIMENTS / CIMETIERE.

- Alain BENETEAU **intègre** la commission VOIRIE / ASSAINISSEMENT.

- Annette MENARD, Nadia MARTIN, Paulette **MATHÉ** et Sabine REMAUD **intègrent** la commission AFFAIRES SOCIALES.

A l'unanimité.

**Décide d'adhérer** à POLLENIZ pour 2019. Coût : 220.74 €

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention de la **Communauté** de Communes du pays de Fontenay **Vendée** concernant le marquage horizontal - groupement de commande.

A l'unanimité.

Valide la tranche 3 (Rue du Port) concernant l'**aménagement** du Centre Bourg et **décide un démarrage** des travaux au dernier trimestre 2019.

A l'unanimité.

Est **informé** par Sandrine JACQUAT du compte rendu de la commission AFFAIRES SOCIALES concernant le repas des personnes **retraitées**. Elle informe aussi le Conseil Municipal qu'elle a **participé à l'assemblée générale** du Parc ainsi qu'à l'**assemblée générale** du CAUE.

Est **informé** par Chantal JAUMIER que le dossier concernant l'**achat** de tablettes pour l'**école René ROBUCHON** a été **validé**. Il faut maintenant attendre la signature de la convention.

Pour extrait :

En Mairie, le 11 avril 2019

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

